RÉUSSIR SON TRAITEMENT AU PYRÉVERT

LA LUTTE CONTRE LA CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DORÉE EN AB

DOIT ÊTRE RÉALISÉE AVEC UN PRODUIT À BASE DE PYRÈTHRE NATUREL

• seul produit autorisé en bio • larvicide à action choc et faible rémanence • efficacité du produit en fonction des conditions d'utilisation

LE PYREVERT

C'EST QUOI LE PYREVERT ?

Le Pyrévert est un produit naturel issu du chrysanthème Chrysanthemum cinerariaefolium. Les substances actives insecticides de cette plante sont les pyréthrines naturelles.

DOSE ?

Le Pyrévert s'emploie à la dose unique de 1.5L/ha.

MÉLANGE ?

OUI aucune diminution d'efficacité n'a été constatée lors des traitements en mélange avec cuivre et soufre.

VOLUME DE BOUILLIE ?

Le Pyrévert agit par action choc sur les larves. Un mouillage important de la végétation favorise les chances d'atteindre les insectes ciblés.

CONSERVATION ?

Les bidons de Pyrévert peuvent être conservés d'une année sur l'autre :
- à l'abri de la lumière
- avec une température inférieure à 25°C
- s'ils ne sont pas entamés (attention à l'oxydation)

HUILE ESSENTIELLE D'ORANGE DOUCE ?

NON, c'est interdit pour la lutte obligatoire par l'arrêté ministériel car à ce jour, aucune étude ne démontre l'efficacité de ces produits contre la cicadelle de la Flavescence dorée. Ils peuvent toutefois être utilisés en complément.
Des études sont actuellement en cours pour tester des alternatives au Pyrévert.

RAPPEL

Attention : Les vignes abandonnées et les repousses de porte-greffes sont de véritables refuges de cicadelles et des foyers infectieux. D'autant plus que les porte-greffes n'expriment pas de symptômes de la flavescence dorée. Pour gérer les friches et repousses, il faut soit :
• les arracher • détruire toutes les feuilles tout au long de l'année • les traiter avec du Pyrévert

J'OPTIMISE MON TRAITEMENT

QUAND DOIS-JE TRAITER ?

Tous les traitements doivent être réalisés au mois de juin dans les périodes précises indiquées par votre GDON. Elles suivent le cycle biologique de la cicadelle.

A QUEL MOMENT DE LA JOURNÉE PUIS-JE TRAITER ?

L'horaire du traitement n'impacte pas l'efficacité du traitement.
Les conditions de luminosité ne semblent pas impacter l'efficacité du produit.
Pour préserver les abeilles, il est préférable de traiter en soirée.

COMBIEN DE FOIS ET OÙ ?

La DRAAF détermine le nombre de traitements : entre 1 et 3 en fonction des contaminations alentour. Sur toutes les parcelles infectées et celles avec plus de 3 cicadelles dans un piège l'année précédente, 3 traitements sont à appliquer

DOIS-JE ÉPAMPRER AVANT UN TRAITEMENT ?

Les larves de Cicadelles de la flavescence dorée sont très présentes sur les pampres. Pour optimiser le traitement, deux options sont envisageables :

- Epamprer au minimum 2-3 jours avant le traitement (laps de temps permettant aux larves de remonter dans le feuillage de la vigne)
- Traiter sur tout le feuillage (pampres comprises)

QUELLES SONT LES CONDITIONS CLIMATIQUES OPTIMALES ?

Ne pas traiter :
- au pic du soleil
- en cas de vent fort
- une heure avant la pluie.

VÉRIFIER L'EFFICACITÉ D'UN TRAITEMENT

Pour vérifier l'efficacité d'un traitement, vous pouvez faire un comptage larvaire :

Combien ?	50 feuilles à deux endroits de la parcelle = 100 feuilles observées par parcelle
Où ?	50% des feuilles sur les pampres + 50% des feuilles sur la partie basse de la zone des grappes
Quand ?	1 à 2 jours avant le traitement et 2 à 3 jours après le traitement
Condition d'observations	De préférence le matin, pas en pleine chaleur et pas pendant ou après de fortes pluies
Comment ?	Retournez délicatement la feuille et observez la face inférieure à la recherche des larves

CONCLUSION

Si après un traitement, on observe 3 larves pour 100 feuilles ou plus, il y a trop d'insectes et il faut envisager un traitement insecticide supplémentaire. Pour bien protéger son vignoble, il faut réaliser TOUS les traitements obligatoires sur sa zone. Cela permet d'éliminer un maximum de larves :
- le 1er traitement contre les premières larves contaminantes,
- le 2ème traitement au moment du pic de population,
- le 3ème traitement contre les larves écloses tardivement.

BIEN IDENTIFIER LES CICADELLES DE LA FLAVESCENCE DORÉE

SCAPHOIDEUS TITANUS

CARACTÉRISTIQUES

- La larve peut sauter si elle est dérangée.
- La larve dispose de 2 points noirs à l'extrémité de son abdomen.
- Taille des larves : de 1 à 5 mm

LES DIFFÉRENTS STADES LARVAIRES ET L'ADULTE

STADE **L1**

STADE **L2**

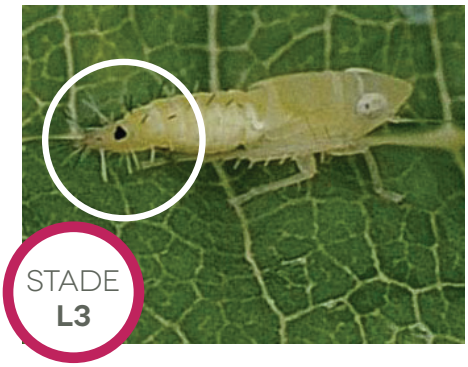

STADE **L3**

STADE **L4**

STADE **L5**

ADULTE **≈6 MM**

NE PAS CONFONDRE AVEC LA CICADELLE VERTE (EMPOASCA VITIS)

CARACTÉRISTIQUES

- Se déplace en crabe, ne saute pas
- Ne dispose pas de point noir sur l'abdomen
- L'adulte est entièrement vert
- Taille des larves : de 0,7 à 2 mm

LARVE **≈1,4 MM**

ADULTE **≈3-4 MM**

Sources : Ephytia (INRA)

Crédits photos : Etienne Laveau - CA 33 / Ephytia INRA - www.millevigne.it / Gernot Kunz / www.vignevin-sudouest.com

POUR LUTTER CONTRE LA FLAVESCENCE DORÉE

- **RÉALISONS DES PROSPECTIONS** (par le GDON et/ou collectivement)
- **ARRACHONS LES CEPS ATTEINTS** (éliminons également le porte-greffe)
- **TRAITONS CONTRE LE VECTEUR** (avec du Pyrévert)
- **PLANTONS DES PLANTS INDEMNES** (traités à l'eau chaude)
- **ELIMINONS OU TRAITONS LES VIGNES ABANDONNÉES ET LES REPOUSSES SAUVAGES** (zones refuges pour les **cicadelles**).

ALLER + LOIN

DOCUMENT IFV ITAB 2014
www.itab.asso.fr/downloads/viti/flavescence-doreeab-mai2014.pdf

FREDON AQUITAINE
www.flavescencedoree.jimdo.com

GDON AYANT COLLABORÉ À LA RÉDACTION DE CE DOCUMENT :

GDON DU SAUTERNAIS ET DES GRAVES
www.gdon-sg33.fr

GDON DES BORDEAUX
www.gdon-bordeaux.fr

GDON DU LIBOURNAIS
www.gdon-libournais.fr

RETROUVEZ NOS ACTUALITÉS TECHNIQUES SUR
www.bionouvelleaquitaine.com

QUI CONTACTER ?

PAUL-ARMEL SALAÜN
Conseiller technique en viticulture bio
06 71 84 24 81
pa.salaun@bionouvelleaquitaine.com

• AGROBIO GIRONDE •

AGROBIO GIRONDE
347 Avenue Thiers
33100 Bordeaux
05 56 40 92 02
Mail : info@agrobio-gironde.fr

• BIO NOUVELLE-AQUITAINE •
Fédération Régionale d'Agriculture Biologique

Bio Nouvelle-Aquitaine
347 Avenue Thiers
33100 Bordeaux
05 56 81 37 70
Mail : info@bionouvelleaquitaine.com

MERCI À NOS PARTENAIRES

Région Nouvelle-Aquitaine
Gironde Le Département gironde.fr
Agence de l'eau Adour-Garonne
Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Agence Française pour la Biodiversité – Établissement public de l'État